

Règlement du jeu concours Glamuse
« LOVE TICKET »
organisé à l'occasion de la Saint Valentin 2023

Le présent règlement définit les conditions et les modalités du jeu concours « LOVE TICKET » (ci-après désigné “le jeu”) qui a lieu du mercredi 1^{er} février 10h00 au mardi 14 février 2023 23h59 (heure de Paris, France).

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

La société Glamuse, société à responsabilité limitée inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B199759, ayant son siège social au 33 rue de Gasperich à L-5826 Hesperange à Luxembourg, (ci-après “Glamuse”), organise un jeu concours du mercredi 1^{er} février 10h00 au mardi 14 février 2023 23h59 (heure de Paris, France).

Tout client ayant passé commande sur le site www.glamuse.com de Glamuse entre le 1^{er} février 10h00 et le 14 février 2023 23h59 (heure de Paris, France) reçoit dans son colis de livraison un ticket de jeu « LOVE TICKET », et peut gagner l'une des quatorze parures offertes par Glamuse, sur présentation de l'un des quatorze tickets de jeu gagnants.

Un ticket gagnant donne droit à une parure offerte par Glamuse comprenant un soutien-gorge, et au choix un slip, string, tanga ou shorty, de la marque choisie par le gagnant parmi les marques commercialisées sur le site www.glamuse.com. **Le prix de la parure offerte ne devra pas excéder une valeur de 250€ TTC / 300 CHF / \$330 CAD / 350 USD.** Les lots sont décrits à l'article 3. La participation au jeu est soumise à une obligation d'achat, seuls les clients ayant passé commande sur le site [glamuse.com](http://www.glamuse.com) peuvent y participer.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DÉROULEMENT DU JEU

Ce jeu est porté à la connaissance du public sur le site web Glamuse.com, par promotion sur les réseaux sociaux et sur la newsletter envoyée par Glamuse.

La période de validité du jeu concours est du mercredi 1^{er} février 10h00 au mardi 14 février 2023 23h59 (heure de Paris, France).

La participation au concours est ouverte à toute personne physique majeure ayant passé commande, quel que soit son montant, sur www.glamuse.com (sur le site web ou via l'application) au cours de la période de validité du jeu et par conséquent résidant dans l'un des pays de livraison dans lesquels Glamuse commercialise ses produits.
➔**LISTE DES PAYS CONCERNÉS : les pays de l'Union Européenne, Australie, Canada, Hong Kong, Islande, Israël, Japon, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Royaume-Uni, Singapour, Suisse, Thaïlande, Etats-Unis.**

Sont exclus de la participation du jeu, le personnel des sociétés Glamuse et des sociétés prestataires participant à la mise en œuvre de ce jeu, ainsi que les membres de leur famille en ligne directe (ascendants, descendants et collatéraux directs) et les conjoints.

Seuls les clients ayant passé commande entre le mercredi 1^{er} février 10h00 et le mardi 14 février 2023 23h59 (heure de Paris, France) sont les « participants ». Chaque participant reçoit un ticket de jeu dans le colis de sa commande, et seuls ceux ayant reçu un ticket de jeu gagnant pourront obtenir le lot décrit à l'article 3 (désignés ci-après comme le(s) « Gagnant(s) »).

Pour participer au jeu, et avoir une chance de gagner un ticket gagnant, il faut :

- Se rendre sur le site glamuse.com (sur le site web ou l'application) et passer une commande, quel que soit le montant, pendant la période de jeu du mercredi 1^{er} février 10h00 au mardi 14 février 2023 23h59 (heure de Paris, France). Pour passer commande, il est nécessaire de créer un compte client.
- Indiquer l'adresse à laquelle cette commande doit être livrée. Un ticket de jeu est remis à l'intérieur du colis de la commande. A chaque nouvelle commande, le client reçoit un ticket de jeu à l'intérieur du colis de la commande,
- Gratter le ticket de jeu pour savoir s'il est gagnant. S'il est gagnant, la mention « *Gagné ! Vous pouvez contacter notre service client* » apparaît après le grattage.
- Prendre contact avant le 15 mars 2023 (23h59, heure de Paris, France) avec le service client de Glamuse pour demander le lot, sur présentation du ticket gagnant, par internet ou par téléphone au choix du gagnant (par internet via le formulaire de contact sur <https://www.glamuse.com/informations/contact.php> ou par téléphone aux horaires indiqués sur le site, appel non surtaxé).
- Indiquer au service client les informations sur la parure choisie, à savoir la marque, le nom de la collection de la parure choisie ainsi que la taille. La parure choisie, dans la limite des stocks disponibles, sera livrée à l'adresse indiquée lors de la commande après les vérifications faites avec le gagnant.

Glamuse se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile pour s'assurer de l'authenticité du ticket gagnant et notamment le numéro du ticket, ainsi que l'identité, l'âge, et les coordonnées du participant en vue de faire respecter les dispositions du présent règlement. Une photo du ticket gagnant pourra être demandée par Glamuse.

Les commandes réalisées avant ou après ladite période de validité ne seront pas prises en compte pour le jeu : elles ne donneront pas droit à la remise d'un ticket de jeu dans le colis de la commande. Une demande de participation effectuée par un autre moyen que celui indiqué dans ce règlement ne pourra pas être acceptée.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, Glamuse se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile.

En participant au jeu, le participant accepte le présent règlement dans son intégralité.

Les participants s'engagent à respecter les conditions d'utilisation de l'application et du site internet [glamuse.com](http://www.glamuse.com) disponibles : <https://www.glamuse.com/cgv.php>

ARTICLE 3 : LOTS

Chaque ticket gagnant donne droit à une parure de l'une des marques commercialisées sur le site www.glamuse.com, dans la limite d'une valeur de 250 € TTC / 300 CHF / \$330 CAD / 350 USD, hors frais de livraison.

Quatorze (14) tickets gagnants sont mis en jeu par Glamuse dans le cadre du jeu « LOVE TICKET ». Glamuse offre quatorze parures de l'une des marques vendues sur le site de

Glamuse accessible à l'adresse : <https://www.glamuse.com/>, dans la limite d'une valeur totale de 250€ TTC / 300 CHF / \$330 CAD / 350 USD, hors frais de livraison.
Chaque Gagnant a droit à une parure de son choix sur présentation d'un ticket gagnant.

Chaque parure comprend un soutien-gorge, et son bas (un slip, tanga, shorty ou un string au choix). Le haut et le bas doivent faire partie de la même collection de la marque choisie par le Gagnant.

La parure est choisie par le gagnant parmi l'ensemble des parures et des marques commercialisées sur le site www.glamuse.com, dans la limite des stocks disponibles. Il doit communiquer son choix au service client de Glamuse. En l'absence de communication de son choix de parure, selon les modalités précisées, il ne pourra prétendre à recevoir le lot ni ne pourra réclamer un autre lot.

La remise du lot se fait obligatoirement sur présentation d'un ticket gagnant et de son numéro unique, dans un état le rendant lisible pour vérifier son authenticité.

La parure offerte tiendra compte des mensurations ou de la taille communiquées à Glamuse par le/la gagnant(e).

En cas d'indisponibilité du lot, Glamuse se réserve le droit de remplacer le lot, par une parure d'une autre collection de la marque choisie.

Le lot ne peut donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation, d'aucune sorte, ni à aucun remboursement en numéraire ou d'aucune sorte, ni à aucun remplacement ou échange.

En tout état de cause, Glamuse ne sera pas tenue responsable d'un incident survenant à l'occasion de l'utilisation du lot et/ou résultant d'un défaut de fabrication des lots et/ou des conséquences d'une annulation des lots.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Glamuse met en jeu quatorze (14) tickets de jeu gagnants sur la totalité des tickets de jeu préimprimés et numérotés qui sont distribués de manière aléatoire aux participants pendant la période de validité.

Chaque ticket présente une partie masquée identifiée par un cœur argenté qu'il faut gratter pour connaître s'il est ou non gagnant.

Les quatorze tickets de jeu gagnants sont répartis de manière aléatoire sur l'ensemble des tickets de jeu préimprimés, aucune modification de l'ordre des tickets n'est possible après impression. Chaque ticket de jeu est distribué dans chaque colis de manière aléatoire, au fur et à mesure de l'ordre d'arrivée des commandes pendant la période de validité de jeu.

Si une seule et même commande (même jour, même heure) donne lieu à plusieurs colis, le participant ne reçoit qu'un seul ticket dans l'un des colis adressés.

Un seul ticket de jeu imprimé et numéroté est remis par colis. Un ticket de jeu gagnant avec un numéro unique ne donne droit qu'à un seul lot et ne peut être réutilisé.

Pour connaître si le ticket est gagnant, la partie masquée du ticket doit être grattée par le client. Une fois cette partie découverte, et si elle présente la mention « Gagné ! Vous pouvez

contacter notre service client », le gagnant doit contacter le service client de Glamuse pour se faire connaître.

Les gagnants ont **jusqu'au 15 mars 2023** (23h59, heure de Paris, France) pour demander à Glamuse leur lot en échange de la présentation du ticket gagnant. A cette occasion, chaque Gagnant communiquera ses mensurations, la marque, le nom de la collection et la taille de la parure, ainsi que ses coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone) nécessaires pour la remise du lot.

Glamuse prend à sa charge les frais de livraison pour l'envoi du lot au Gagnant et les taxes éventuellement applicables à l'envoi du lot selon la destination.

Le lot sera envoyé par voie postale à l'adresse communiquée par le Gagnant, dans un délai maximum de trois mois à compter de la confirmation des informations citées ci-dessus.

Si le Gagnant refuse le lot décrit à l'article 3, ce dernier renonce définitivement au droit de gagner et de recevoir le lot.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ

Glamuse ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, à l'occasion de la participation du présent jeu.

Aucune réclamation ne pourra être faite en cas de perte du ticket de jeu gagnant ou non, le participant est seul responsable de son ticket de jeu.

Si par suite d'un cas de force majeur, pour des raisons techniques ou pour toute autre raison, le jeu devait être modifié, annulé, reporté ou interrompu, la société organisatrice ne pourra aucunement être tenue pour responsable.

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de proroger le jeu ou d'en modifier la nature sans préavis.

ARTICLE 6 : EXCLUSION

Toute tentative de manipuler ou d'influencer le jeu, que ce soit de façon directe, indirecte, ou par personne interposée, entraînera l'exclusion de plein droit du participant fautif. Aucune justification ou exigence de preuve ne pourra être exigée de la part de Glamuse. La décision sera sans recours.

La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement. Toute fraude ou non-respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, et à la fermeture ou à la suspension de son compte client, Glamuse se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies via le jeu font l'objet d'un traitement de données personnelles destiné à déterminer les gagnants du jeu et à effectuer la remise du lot.

Le responsable de traitement des données personnelles des participants du jeu est Glamuse. Les participants acceptent, comme tout client ayant passé commande sur le site

www.glamuse.com, le traitement de leurs données personnelles, pour les besoins du traitement de leur commande et de la livraison, comme de la remise du lot, pour les besoins du jeu. Le jeu concerne tous les clients ayant passé commande pendant la période de validité, la politique de protection des données personnelles de Glamuse s'applique aux participants comme à tout client de Glamuse.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) et à la loi luxembourgeoise du 1er août 2018 relatif à la mise en œuvre du RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des données personnelles qui le concernent, et d'un droit à la portabilité, ainsi qu'un droit d'opposition au traitement et un droit à la limitation du traitement. Il peut exercer ses droits en s'adressant par courrier à Glamuse, 33 Rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg ou à l'adresse électronique : privacy@glamuse.com.

Les données personnelles des participants sont conservées selon les règles de conservation des données des clients conformément à la politique de protection des données personnelles de Glamuse.

Les données personnelles collectées sont soumises à la politique de protection de données personnelles de Glamuse, accessible sur son site directement à l'adresse suivante :
https://www.glamuse.com/donnees_personnelles.php.

ARTICLE 8 : MISE À DISPOSITION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le règlement du présent jeu est accessible via le lien mis à disposition sur tous les supports mettant en avant le jeu concours et disponible par courrier. Le règlement du jeu peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Glamuse
33 Rue de Gasperich
L - 5826 Hesperange
Luxembourg

Aucun renseignement ne sera communiqué par téléphone.

Toute réclamation doit être communiquée par voie écrite à l'adresse susvisée.

Article 9 : LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise.

Tout différend né à l'occasion de ce jeu sera soumis aux juridictions luxembourgeoises.

Hesperange, le 1^{er} février 2023.